

Sous-section 1.—Le Gouverneur Général du Canada

Le Gouverneur Général est nommé par le Roi comme son représentant au Canada pour une période habituelle de cinq ans; son traitement est fixé à £10,000 sterling par an et payé sur le revenu consolidé du pays. Le Gouverneur Général est lié par les termes de sa commission et de ses instructions (qu'il doit communiquer au Conseil Privé du Roi pour le Canada) et ne peut exercer que l'autorité qui lui est expressément dévolue. Il agit selon l'avis de ses ministres, lesquels sont responsables devant le Parlement et, en sa qualité de chef de l'exécutif, il convoque, proroge et dissout le Parlement et il sanctionne les lois ou leur refuse son assentiment. Dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, il agit entièrement par l'entremise et selon l'avis du Ministère et devient alors le Gouverneur Général en Conseil. La prérogative royale du pardon de la peine capitale, que le Gouverneur pouvait autrefois exercer selon son bon plaisir, ne s'exerce plus maintenant que sur la recommandation du Ministère. La coutume de faire du Gouverneur Général le lien de communication entre le gouvernement canadien et le gouvernement britannique a été abandonnée et, depuis le 1er juillet 1927, le gouvernement de Sa Majesté au Canada communique directement avec le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

1.—Gouverneurs Généraux du Canada, 1867-1944

Nom	Date de leur nomination	Date de leur entrée en fonction
VICOMTE MONCK, G.C.M.G.....	1er juin 1867	1er juillet 1867
LORD LISGAR, G.C.M.G.....	29 déc. 1868	2 fév. 1869
COMTE DE DUFFERIN, K.P., K.C.B., G.C.M.G.....	22 mai 1872	25 juin 1872
MARQUIS DE LORNE, K.T., G.C.M.G.....	5 oct. 1878	25 nov. 1878
MARQUIS DE LANSDOWNE, G.C.M.G.....	18 août 1883	23 oct. 1883
LORD STANLEY DE PRESTON, G.C.B.....	1er mai 1888	11 juin 1888
COMTE D'ABERDEEN, K.T., G.C.M.G.....	22 mai 1893	18 sept. 1893
COMTE DE MINTO, G.C.M.G.....	30 juillet 1898	12 nov. 1898
COMTE GREY, G.C.M.G.....	26 sept. 1904	10 déc. 1904
S.A.R. FELD-MARÉCHAL DUC DE CONNAUGHT, K.G.....	21 mars 1911	13 oct. 1911
DUC DE DEVONSHIRE, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.....	19 août 1916	11 nov. 1916
GÉNÉRAL LORD BYNG DE VIMY, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.....	2 août 1921	11 août 1921
VICOMTE WILLINGDON DE RATTON, G.C.S.I., G.C.I.E., G.B.E.....	5 août 1926	2 oct. 1926
COMTE DE BESSBOROUGH, G.C.M.G.....	9 fév. 1931	4 avril 1931
LORD TWEEDSMUIR D'ELSFIELD, G.C.M.G., G.C.V.O., C.H.....	10 août 1935	2 nov. 1935
MAJOR GÉNÉRAL COMTE D'ATHLONE, K.G., C.P., G.C.B., G.C.M.G., G.C.V.O., D.S.O.....	3 avril 1940	21 juin 1940

Sous-section 2.—Le Ministère

Le Canada possède un système de gouvernement semblable à celui de la Grande-Bretagne, par lequel un Cabinet ou Ministère composé de membres de la Chambre des Communes ou du Sénat est responsable envers le Parlement, exerce le pouvoir pendant qu'il jouit de la confiance des représentants du peuple. Le Cabinet est effectivement un comité du Conseil Privé du Roi pour le Canada. Sans expliquer en détail le fonctionnement de ce système, il suffira peut-être de remarquer que le Cabinet est responsable à la Chambre des Communes et, suivant un précédent établi, démissionne lorsqu'il devient évident qu'il a perdu la confiance des représentants du peuple. Les membres du Cabinet sont choisis par le Premier Ministre; généralement chacun d'eux assume la charge de l'un des différents départements administratifs; cependant, un Ministre peut avoir plus d'un portefeuille ou n'en avoir aucun.